

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ÉCRITE

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une consultation écrite quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement modifiant le **Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) Chapitre 22 - Arrondissement de Saint-Laurent**, afin d'y intégrer les nouvelles stations du Réseau Express Métropolitain (REM) et à ajuster, en conséquence, les paramètres d'affectation et de densité ainsi que les critères d'aménagement propres aux aires TOD ou « Transit Oriented Development » en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), en plus d'assurer la mise à jour du Plan d'urbanisme en cohérence avec la situation actuelle en matière de développement urbain, adopté le 4 août 2020.

Le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) a pour objet de :

- Créer des secteurs à transformer et à construire autour des futures stations du Réseau express métropolitain (REM) et se conformer au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD) en matière d'affectation et sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en matière de densité pour ces mêmes secteurs;
- Apporter des modifications ponctuelles afin de refléter la situation actuelle en matière de développement urbain, notamment pour les parcs et espaces verts, les secteurs d'emplois et le Technoparc;
- Créer une fiche de planification détaillée pour le secteur des portes d'entrée d'arrondissement pour encadrer les projets de développement futurs;
- Ajuster des objectifs et des moyens de mise en œuvre du chapitre d'arrondissement pour refléter les modifications précitées.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours à compter du 12 août 2020 et jusqu'au 27 août 2020 inclusivement, afin que le conseil municipal de la Ville de Montréal puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure, veuillez téléphoner au 514 855-6000 poste 4240.

Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : saint-laurent@ville.montreal.qc.ca ou par courrier au 777, boulevard Marcel-Laurin, H4M 2M7.

Les documents d'information relatifs au projet de règlement sont disponibles pour consultation à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saint-laurent>.

Par ailleurs, l'arrondissement tiendra une séance de présentation publique par webinaire le 27 août et pour laquelle les citoyens sont invités à s'y inscrire à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saint-laurent>.

Fait à Montréal, le 12 août 2020.

Benoît Turenne
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
PUBLIC WRITTEN CONSULTATION MEETING**

The Borough of Saint-Laurent of the City of Montreal will hold a written consultation on the object and the consequences of the draft by-law amending the ***Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) Chapitre 22 – Arrondissement de Saint-Laurent***, in order to integrate the new stations of the *Réseau Express Métropolitain* (REM) and to adjust, accordingly, the allocation and density parameters as well as the development criteria specific to TOD or “Transit Oriented Development” areas in compliance with the *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD), in addition to ensuring that the Urban Plan is updated in line with the current situation in terms of urban development, adopted on August 4, 2020.

The purpose of the draft by-law amending the *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* is to:

- Create sectors to transform and build around future stations of the *Réseau Express Métropolitain* (REM) and comply with the *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (SAD) in terms of allocation and the *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) in terms of density for these same sectors;
- Make ad hoc changes to reflect the current situation in terms of urban development, in particular for parks and green spaces, employment areas and the Technoparc;
- Create a detailed planning sheet for the district gateways sector to frame future development projects;
- Adjust the objectives and means of implementation of the borough chapter to reflect the aforementioned changes.

Under Ministerial Decree 2020-033 of May 7, 2020, any procedure involving the movement or gathering of citizens must be replaced by a written consultation lasting 15 days, announced in advance by a public notice.

Thus, any person can send written comments, by email or by mail, for 15 days from August 12, 2020 and until August 27, 2020 inclusively, so that the municipal council of the City of Montreal can assess their value before to take a decision. For any questions regarding this procedure, please call 514 855-6000 extension 4240.

Written comments can be submitted by email to the following address: saint-laurent@ville.montreal.qc.ca or by mail to 777, boulevard Marcel-Laurin, H4M 2M7.

The information documents relating to the draft regulation are available for consultation at the following address: <https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saint-laurent>.

In addition, the Borough will hold a public presentation session via webinar on August 27, for which citizens are invited to register at the following address: <https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-Saint-Laurent>.

Montreal, August 12, 2020.

Benoît Turenne
Secretary of the borough council